



Dans les trois pays du Maghreb, où la vigne est présente depuis l'Antiquité, on continue de produire du vin, en dépit de l'interdit religieux. Fer de lance de cet essor viticole, le royaume chérifien attire de plus en plus des investisseurs venus de l'Hexagone.

Algérie - Maroc - Tunisie

Le renouveau



ABDELHAK SENNA / AFP-PHOTO

Bien que les mots alcool et alambic soient d'origine arabe, l'interdiction par le Coran de consommer du vin ici-bas, première « réglementation » anti-vin au monde, réorienta dès le VII^e siècle la production des vignes vers le raisin de table. Le vignoble d'Afrique du Nord, implanté par les Phéniciens et les Romains, ne fit pas exception à la règle... jusqu'à la colonisation française.

Dans les années 1940 et 1950, les quatre anciens départements français d'Algérie, la Tunisie et le Maroc fournissaient les deux tiers de la production mondiale : des jus très colorés, fortement alcoolisés, qui

servaient, notamment, à requinquer les rouges pâles du Languedoc coupés à l'eau. C'est que l'arrivée des Français, en 1830, avait relancé en Afrique du Nord une viticulture à grande échelle, destinée à fournir du jaja à la métropole. Les premiers colons tentèrent d'acclimater des pieds français en Oranie dès 1841, mais il fallut attendre vingt ans pour que de plants en boutures naisse un embryon de vignoble. A partir de 1875, les « déportés du phylloxera », paysans ruinés de l'Hérault, du Gard et de l'Aude, traversèrent la Méditerranée pour défricher de nouvelles terres. Ils révolutionnèrent l'agriculture

Des vignes dans la région de Meknès (Maroc).

algérienne : 125 000 hectares plantés en 1880, 180 000 en 1905, près de 400 000 en 1935, pour 18 millions d'hectolitres, qui nécessitèrent la mise à flot de deux navires citernes, le Sahel et le Bacchus, pour les transporter vers la France.

Las ! En 1962, l'indépendance coupa le jeune Etat algérien de son unique débouché, d'autant plus que le Traité de Rome interdit le coupage des vins de la Communauté européenne avec des vins étrangers. Le président Ben Bella tenta bien de conquérir l'Europe de l'Est, avec l'aide du « milliardaire rouge » Jean-Baptiste Doumeng, entrepreneur haut en couleur



très introduit chez les « camarades ». Mais faute de marché intérieur, de nombreuses aires viticoles furent abandonnées ou arrachées. L'Algérie ne compte plus que quelques sites autour d'Oran et d'Alger, très encadrés par un monopole d'Etat. La consommation s'approche du litre et demi par habitant : c'est peu, mais ce n'est pas rien dans un pays où l'interdit religieux pèse lourdement sur la société. La récolte est tombée à moins d'un demi-million d'hectolitres, dont il ne faut guère retenir qu'un nom : la Cuvée du Président. L'exportateur de vin au monde est désormais à la traîne de ses voisins du Maghreb.

La Tunisie et le Maroc semblent, malgré l'interdit religieux, soucieux de moderniser un secteur vétuste, considéré comme un atout touristique. Ils sont prêts à trinquer avec des investisseurs étrangers : les caves ont besoin de nouveaux pressoirs, de tables de tri, de cuiviers neufs et de climatisation. Des dépenses motivées par des terroirs prometteurs et les restes d'un vignoble préservé, à la moyenne d'âge élevée. La Tunisie, forte de sept AOC, produit huit fois plus que l'Algérie (300 000 hectolitres) sur une surface deux fois moins grande (15 000 hectares). La culture du vin est profondément ancrée dans l'ancien protectorat

français : un vieux traité d'agronomie viticole a été retrouvé à Carthage, signé d'un dénommé Magon, il y a 2 500 ans. Les vignobles tunisiens, composés de cépages méridionaux (carignan, alicante bouschet, cinsault) et de variétés réputées plus nobles (chardonnay, cabernet-sauvignon, merlot, syrah), se concentrent dans les régions du Cap-Bon et de Bizerte. Ces terroirs argileux donnent des vins blancs et rouges très corrects, et des muscats doux, spécialités locales depuis l'époque carthaginoise.

Le poids de la religion

Le Maroc, lui, malgré une surface modeste de 12 000 hectares autour de Meknès et sur le versant nord-ouest de l'Atlas, apparaît comme le fer de lance de la viticulture d'Afrique du Nord (de 300 000 à 400 000 hl). Cette monarchie réputée plus stable et tolérante (mais pour combien de temps ?) attire les investisseurs Français. Il y eut un temps Gérard Depardieu. Plus significativement, le groupe Castel, implanté depuis 1994, à l'invitation du roi Hassan II, est le numéro deux des vins marocains (derrière les Celliers de Meknès). Le groupe bordelais, devenu international, exploite 1 500 ha à Meknès et à Boulaouane. « Un déploiement avancé, car c'est un pays qui possède un

Etiquette de bouteille
« Le Caïd », vin
d'Oranie, Algérie
(époque coloniale).

historique et un savoir-faire », explique Franck Crouzet, directeur de la communication de la branche vin du leader mondial de la boisson. Plus récemment, Castel a aussi pris pied en Tunisie (240 ha depuis 2007) et en Ethiopie (125 ha depuis 2011) ! La production marocaine est destinée à l'export. Quant au poids de la religion, « la viticulture reste une activité agricole valorisée. En revanche, on évite de prononcer le mot vin ». L'œnologue conseil Olivier [Dauga] qui est intervenu plusieurs années au domaine de la Zouina, renchérit : « Aucun problème pour faire pousser du raisin, au contraire : les Marocains ont les doigts verts. Mais beaucoup de tabous autour de l'élaboration du vin. » Le « faiseur de vin » estime que le pays a de bons terroirs, mais que « le vent desséchant du Sud laisse des raisins forts en alcool qui n'ont pas forcément atteint leur maturité. Insuffisant pour des vins rouges haut de gamme. » A défaut, les régions de Fez et de Meknès, à 600 mètres d'altitude, produisent des rouges corrects, à base de cabernet, syrah, grenache, merlot et d'un cépage local, l'halana. Mais le « vin gris » de Boulaouane reste la plus belle réussite commerciale, une sorte de rosé, issu de raisins noirs, souvent du cinsault. **L.D.**